

## 03. ACCOMPAGNER LA COPROPRIÉTÉ

### 3.2 Kit « Audit Global Partagé »

#### → A. LES DIFFÉRENTS DIAGNOSTICS TECHNIQUES

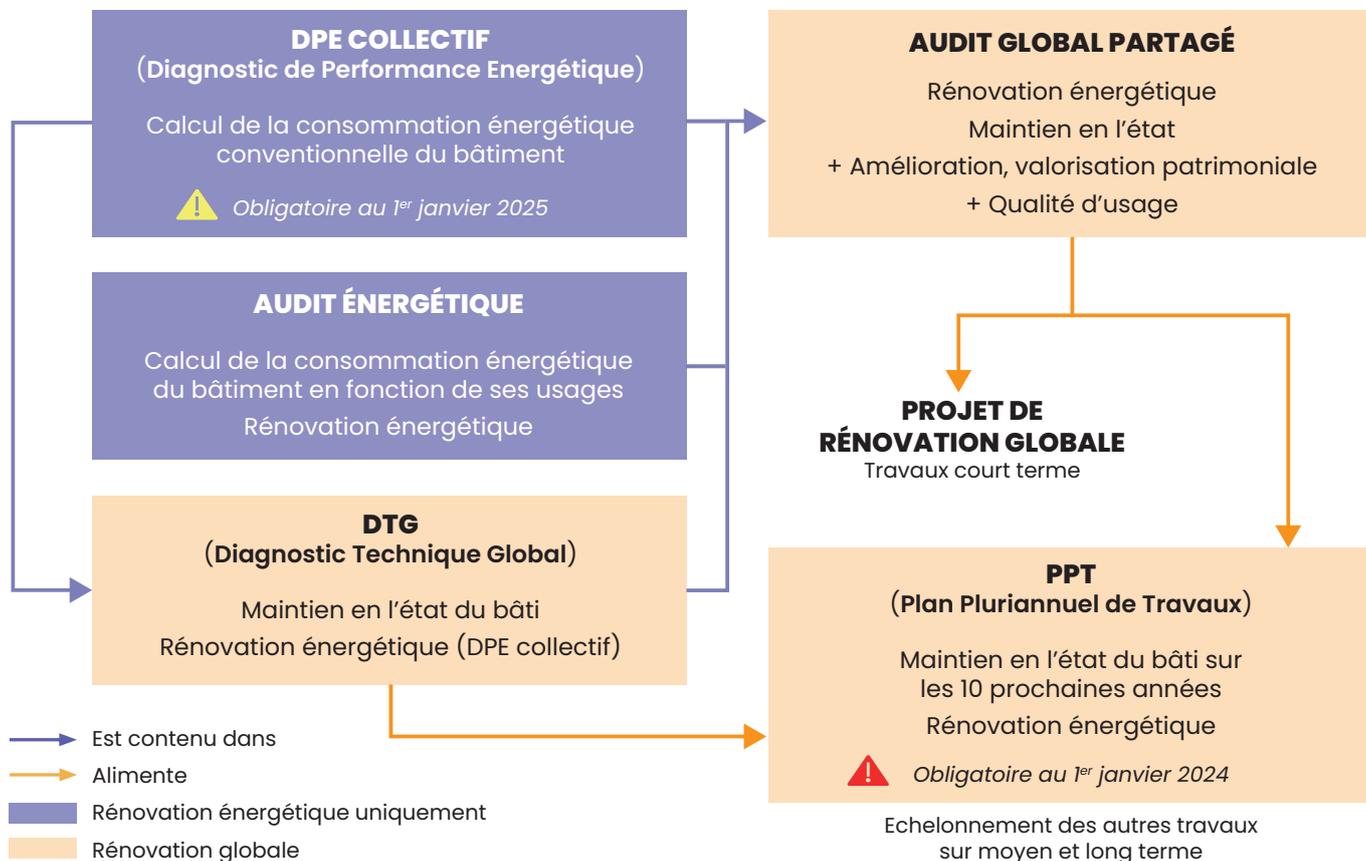
Se connaître pour savoir vers où aller

##### UN DIAGNOSTIC DE LA COPROPRIÉTÉ, POUR QUOI FAIRE ?

- Connaître son immeuble avec un regard de professionnel
- Résoudre des problèmes existants
- Anticiper les travaux prochainement incontournables
- En profiter pour donner à l'immeuble une nouvelle image, plus jeune et dynamique
- Une base solide de connaissance de son bâti pour construire un projet adapté et optimisé



#### QUELLE IMBRICATION DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉS ?



## JE ME LANCE, QUELS SONT LES POINTS IMPORTANTS DANS LA CONSULTATION ?

Un cahier des charges permet de vérifier point par point si vos préoccupations principales et vos spécificités ont bien été prises en compte dans le devis.

« **Quitte à travailler sur la façade pour poser une isolation extérieure, autant en profiter pour rénover les balcons dégradés !** »

« **Bien connaître son bâtiment sous toutes ses coutures, c'est éviter le risque de devoir casser des travaux terminés pour intervenir en-dessous !** »



### QUELQUES POINTS D'ATTENTION

- **Plusieurs devis** pour un même cahier des charges permettent de comparer les prestations et tarifs sur une base identique
- **Qui dit rénovation globale dit diagnostic global** ► pour préparer les interconnexions entre les différents postes de travaux et optimiser les frais. Ne pas se contenter que du volet énergétique mais également inclure la conservation du bâti et les perspectives d'amélioration architecturale, patrimoniale, économique (attractivité touristique et charges) et d'usage...
- **Demander plusieurs scénarii** ► pour appréhender les liens entre les travaux et disposer d'une vision transversale
- **Vérifier qu'il s'agisse bien d'une équipe pluridisciplinaire ou d'un groupement** ► un architecte ne pourra pas faire les simulations d'un thermicien et un thermicien ne pourra pas avoir l'approche architecturale/patrimoniale d'un architecte : des complémentarités indispensables !

### ZOOM SUR LES MÉTHODES DE CALCUL DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Il existe plusieurs méthodes de calcul de l'étiquette énergétique et elles ne sont pas utilisées pour les mêmes choses :

NOM DE LA MÉTHODE	TYPE DE CALCUL	QUALITÉ DE L'APPROCHE	UTILITÉ
La méthode 3CL	Consommation théorique du bâtiment Calcul défini par la loi	Ne prend pas en compte l'usage réel du bâtiment (modes d'occupation...)	Utilisée pour le DPE Collectif, obligatoire
La méthode TH-CE-Ex	Calcul prenant en compte les factures et les consommations réelles du bâtiment	Prend en compte la consommation réelle du bâtiment	Une approche réaliste du bâtiment
La Simulation Thermique Dynamique	Simulation numérique de la consommation réelle du bâtiment	Prend en compte les usages du bâtiment, la réalité de son occupation...	Une étude complète et fine du bâtiment

## → B. MODÈLE DE CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION

### 1. DESCRIPTION DE LA COPROPRIÉTÉ

[#NOM DE LA COPROPRIÉTÉ] À [#NOM DE LA COMMUNE]



[#PÉRIODE DE LA CONSULTATION]

#### PRÉCISION PRÉALABLE IMPORTANTE

Ce cahier des charges porte sur la réalisation d'un audit global partagé, qui a une approche plus complète et précise que le seul DTG ou l'audit énergétique. Il s'agit d'adopter une approche transversale du bâtiment afin d'obtenir un projet de travaux global (énergie + bâtimentaire + usage).

#### 1.1 LES INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA COPROPRIÉTÉ

- Localisation : adresse, environnement, positionnement dans la station...
- Principales caractéristiques : nombre de lots au total, nombre de lots principaux, typologie de biens (commerces, appartements...), nombre de bâtiments, date de construction, existence de stationnements ou non...
- Eléments de présentation technique : type de chauffage, énergie utilisée, équipements, entrées, récents travaux ou non...
- Eléments de présentation du fonctionnement : type de syndic, CS, proportion de résidences principales et secondaires...
- La copropriété dispose-t-elle de plans ? (important pour que le prestataire prévoie le chiffrage d'une option ou non)
- Quelques photos peuvent être les bienvenues.

### 2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA COPROPRIÉTÉ

Le carnet d'entretien relève les travaux suivants réalisés par le passé.

Travaux déjà réalisés	Travaux en cours ou votés
<b>Date - Travaux - Montant</b> ..... ..... .....	<b>Voté en xxx</b> : travaux en cours ..... ..... .....

### 3. UNE INTENTION DE RÉNOVATION POUR LA COPROPRIÉTÉ

La copropriété a déjà réalisé [xxx] diagnostics :

**Diagnostics réalisés avec date, entreprise et montant :**

- Le cas échéant, éléments complémentaires sur les études déjà engagées par la copropriété : étiquette énergétique, problématiques déjà relevées...
- Le cas échéant, éléments complémentaires sur les études en cours ou votées : quelles études, pour quel montant, par quelle société, dans quel objectif ?
- Des éléments sur le projet de travaux actuel : quel élément déclencheur ? Une première identification de pistes d'intervention ?

Au-delà des projets de rénovation énergétique, l'enjeu est aussi de renforcer l'intégration de l'immeuble dans l'environnement montagnard et de valoriser son architecture intérieure spécifique. **La spécificité de l'étude sur cette copropriété est ainsi de trouver comment profiter des travaux de rénovation énergétique pour moderniser la résidence et favoriser sa valorisation patrimoniale.**

Comment inclure dans les travaux incontournables l'amélioration de l'attractivité de l'immeuble et l'amélioration de sa qualité d'usage ?

### 4. UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONDUITE D'UN PROJET DE RÉNOVATION

Le cas échéant, rapide présentation du dispositif si accompagnement organisé par la collectivité ou si accompagnement par un AMO. Montre que la copropriété a un soutien et que le prestataire ne sera pas seul face au CS, il y aura un tiers qui peut aider à la fluidification de la réalisation de l'audit. Sinon peut être supprimé.

### 5. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la réalisation d'un Audit Global Partagé (AGP) de la copropriété Nom de la copropriété qui s'inscrit dans **une démarche de projet** à la fois :

- **globale** : il s'agit d'interroger toutes les dimensions de la copropriété : techniques, architecturales, économiques et touristiques,
- et **participative** pour, in fine, engager des travaux qui concerneront la réhabilitation de la copropriété et, le cas échéant des travaux de rénovation des appartements si volonté du propriétaire.

Cet Audit Global Partagé vise à :

- **établir un état des lieux précis et complet du bâtiment dans une vision transversale** intégrant les différentes problématiques (techniques, énergétiques, architecturales, touristiques, économiques) de façon à, le plus en amont possible, identifier les interactions, lever les éventuelles incohérences, identifier les différentes possibilités d'intervention,
- **envisager et exposer le potentiel d'évolution de la copropriété,**
- **proposer des scénarios d'évolution** de la copropriété en intégrant leur **faisabilité technique.**

Il constitue la 1<sup>ère</sup> étape d'une méthode orientée vers la concrétisation d'un projet de rénovation. De ce fait, son élaboration doit :

- **s'appuyer sur des échanges nécessaires et réguliers** avec une commission réhabilitation spécifiquement dédiée à la conduite de ce projet ,
- permettre à chaque copropriétaire de bien **comprendre l'état général de la copropriété** dans toutes ses dimensions, d'être convaincus des orientations à prendre sur la base d'éléments **tangibles et chiffrés**,
- en lien avec l'AMO, permettre de créer, au sein du syndicat des copropriétaires, une culture de projet de la copropriété et une envie d'aller plus loin,
- permettre **d'élaborer un programme de consultation de maîtrise d'œuvre**.

**La modélisation financière** est centrale dans ce type de démarche concernant des copropriétés, qui plus est de résidence secondaire qui ne peut pas bénéficier des aides de l'ANAH (Ma Prime Rénov' Copropriétés). Elle sera donc abordée tout du long de la prestation, car elle conditionne les suites qui seront données au projet.

Ce cahier des charges porte sur la réalisation d'un audit global partagé, qui a une approche plus complète et précise que le seul DTG ou l'audit énergétique. Il s'agit d'adopter une approche transversale du bâtiment afin d'obtenir un projet de travaux global (énergie + bâtimentaire + usage).

Afin de proposer deux niveaux d'études en AG, il est demandé au prestataire de chiffrer également une mission de conception de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « classique », intégrant un DPE collectif.

## 6. CONTENU DE L'AUDIT GLOBAL PARTAGÉ

L'Audit Global Partagé s'appuiera sur les résultats des travaux préalablement engagés, notamment les réflexions, volontés et orientations préalables de la commission réhabilitation. Il se décomposera en plusieurs phases.

### 6.1 RÉUNION DE LANCEMENT

Cette réunion de travail avec le CS ou la commission réhabilitation, le syndic, l'AMO, autre participant (représentant commune...) ? devra permettre d'ajuster les contenus de la mission, les fréquences d'échange et les apports des uns et des autres au regard de l'offre qui sera établie, le **donneur d'ordre restant la copropriété**.

### 6.2 VISITE DIAGNOSTIC SUR SITE ET RECUEIL DES DONNÉES

Le prestataire sollicitera le syndic et le Conseil Syndical pour organiser cette visite préalable du site.

Cette visite recouvrira nécessairement :

- un examen des parties communes,
- une visite d'un échantillon représentatif d'appartements (parties privatives),
- une visite des installations techniques,
- un reportage photographique du bâtiment et de ses installations.

Il revient au prestataire de vérifier la disponibilité des informations nécessaires à la bonne exécution de sa prestation. Ces vérifications éclairées par la visite le conduiront à envisager, si nécessaire, une campagne de mesures préalable, ainsi que les relevés utiles au recensement des données. Il s'assurera ainsi que la finesse des informations collectées soit suffisante pour parvenir à des préconisations solides.

Cette démarche de recueil de données se fera en prévision de l'élaboration d'un éventuel dispositif de suivi ou de management de l'énergie, une fois la prestation d'audit terminée.

### 6.3 DIAGNOSTIC

Au préalable, il est demandé au prestataire d'utiliser autant que possible les documents à sa disposition et de les actualiser.

Un examen approfondi du bâtiment sera réalisé. Ce diagnostic comprendra :

- **L'analyse des informations disponibles auprès du syndic de la copropriété** (factures, plans de bâtiments, schémas des réseaux, données de suivi énergétique, abonnements et contrats d'exploitation, carnet d'entretien...).
- **Le relevé sur le site et la description détaillée du bâti et des installations** (état du bâti et des installations techniques, fonctionnement des équipements, durée de vie résiduelle, plans des réseaux de fluides) .
- **Une description précise des principes constructifs** et le cas échéant des **désordres apparents** (structure, étanchéité, assemblages, ...).
- **Un contrôle du fonctionnement des installations** avec des outils d'investigations appropriés (débit de ventilation, température de consigne, fonctionnement du chauffage collectif, etc.).
- Un examen des **modes de gestion**.
- **Une évaluation des caractéristiques architecturales du bâti, de ses qualités et confort d'usages** dans une approche touristique été comme hiver, tant pour les propriétaires eux-mêmes que pour un locataire.
- **Une description des appartements visités** ainsi qu'une évaluation de leurs caractéristiques en termes de confort et de qualité d'usage, d'attractivité touristique.

Dès ce stade, l'approche sera multicritère et devra permettre de disposer d'une vision transversale du potentiel d'amélioration de la copropriété. Il s'agira notamment de créer un lien avec la commune pour intégrer à la réflexion les perspectives d'évolutions des activités sur la station, la réalité du marché touristique local... L'AMO pourra également être sollicité pour accompagner le recueil des données sur les évolutions des parties privatives (par exemple, questionnaire technique transmis aux copropriétaires...).

Une synthèse du diagnostic sera réalisée, avec des premières préconisations de travaux à la fois chiffrées et hiérarchisées mettant en évidence les éventuels chaînages de travaux. Elles devront permettre de bien comprendre les enjeux vis-à-vis de la copropriété. Aussi, un ordre de priorité indicatif sera donné en distinguant les travaux :

- **urgents** pour le bâtiment → les travaux à réaliser immédiatement (dans les 2 ans) par mesure curative pour résoudre des pathologies importantes identifiées ou des risques majeurs avérés
- **indispensables** pour le bâtiment → les travaux incontournables dans les 5 à 10 ans à venir afin de maintenir le bâtiment
- **nécessaires** → ceux qui contribueront à reclasser la copropriété afin qu'elle ne perde pas de valeur dans les années à venir au regard des autres bâtiments qui se construisent aujourd'hui
- **optionnels**
  - ceux qui semblent intéressants mais qui posent question en termes de faisabilité, de coût,
  - les variantes vis-à-vis des travaux nécessaires,
  - les parties privatives.

Ce travail sera réalisé sur la base du jugement du pres-tataire sur ce qui serait pertinent de réaliser. Les préconisations porteront principalement sur les parties communes. Elles préciseront également ce qui relève des parties privatives, en insistant notamment sur les **possibles interactions entre parties communes et parties privatives** (ex. : ventilation, colonnes montantes, colonnes d'évacuation des eaux usées...) et sur les impacts avec des **travaux d'intérêts collectifs relevant des parties privatives** (ex. : remplacement des menuiseries).

#### 6.4 RÉUNION DE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE AVEC LA COMMISSION RÉHABILITATION

Une 1<sup>ère</sup> réunion intermédiaire avec la commission réhabilitation, le syndic, l'AMO et [autre participant représentant commune ?] sera tenue sur la base de la synthèse de l'audit global partagé. Elle permettra de :

- connaître l'état du bâtiment,
- comprendre son fonctionnement technique et touristique,
- identifier les enjeux et les urgences,

- prendre connaissance des premières actions préconisées,
- vérifier la parfaite adéquation entre les actions proposées et les orientations spécifiques attendues par les copropriétaires en matière de travaux, de confort et d'usage,
- aborder collectivement les scénarios de rénovation qu'il serait pertinent d'étudier,
- aborder le sujet du financement autour de l'ensemble des possibilités au moment de la réunion de travail.

Cette réunion peut être tenue en visioconférence.

#### 6.5 PRÉCONISATIONS D'ÉVOLUTION DE LA COPROPRIÉTÉ

Le diagnostic sera approfondi sur la base des échanges lors de la réunion de travail intermédiaire avec la commission réhabilitation. Des propositions de scénarii de rénovation globale seront réalisées dans une logique d'exploitation du potentiel d'amélioration de la copropriété.

#### CONCERNANT LA COPROPRIÉTÉ (PARTIES COMMUNES) :

##### A minima 3 scénarios seront proposés

Ils ne s'appuieront pas uniquement sur des niveaux de performance énergétique qui peuvent être recherchés (niveau de performance énergétique réglementaire en rénovation / -38% de consommation énergétique ep / BBC-Effinergie Rénovation), **mais aussi sur une amélioration globale de la copropriété dans une approche de valorisation de patrimoine**. Les niveaux de performance énergétique associés seront optimisés au regard de la valorisation immobilière apportée et de la rentabilité sur investissement. Des illustrations visuelles des différents scénarios seront demandées pour la présentation en AG du projet.

L'analyse financière, en appui avec le syndic et l'AMO, fera ressortir, pour chaque scénario...

- Le coût prévisionnel des travaux (montant prévisionnel par poste et global).
- Le coût d'exploitation pour chacun des usages (usages conventionnels et usages spécifiques d'électricité).
- Le coût d'entretien des installations.
- Le coût de renouvellement prévisionnel du matériel lourd sur la durée prise pour l'analyse en coût global.
- Les économies générées sur les charges annuelles d'exploitation et de maintenance, en comparaison à un scénario de base correspondant à une maintenance curative traditionnelle sans amélioration en termes de performance, et intégrant de fait les travaux qui devront être supportés pour chacune des périodes définies.
- La valorisation patrimoniale créée.

Les investissements correspondants et leurs temps de retour seront précisés sur la base d'une estimation budgétaire préliminaire à +/- 20 %.

La source d'information utilisée pour les coûts de référence utilisés sera mentionnée afin de permettre au maître d'ouvrage une actualisation ultérieure du chiffrage proposé. Les interventions complexes feront l'objet d'études plus détaillées, si nécessaire.

La valorisation immobilière créée sera estimée en lien avec les socioprofessionnels locaux gérant des transactions immobilières.

Un regard sera porté sur le plan de financement réalisé par l'AMO et associé à chaque scénario...

De façon à ce que chaque copropriétaire soit capable de se projeter par rapport à ses propres ressources et intentions vis-à-vis de son bien, il intégrera pour chaque propriétaire :

- les dépenses d'une part, les économies d'autre part,
- les outils financiers les plus pertinents : recours à un prêt collectif, valorisation des CEE, aides...

Un rapport synthétique sera réalisé, en collaboration entre le prestataire, le syndic et l'AMO, précisant l'ensemble des points précités.

Le diagnostic de la copropriété doit permettre lui permettre de se positionner sur un projet de travaux à court terme mais également contribuer à l'élaboration du Plan Pluriannuel de Travaux (PPT).

## 6.6 RÉUNION DE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE AVEC LA COMMISSION RÉHABILITATION

Une 2<sup>ème</sup> réunion intermédiaire avec la commission réhabilitation, le syndic, l'AMO et [autre participant représentant commune ?] sera tenue sur la base du rapport d'audit global. Elle permettra de :

- **comprendre** l'ensemble des préconisations autour des 3 scénarios,
- **vérifier** la parfaite adéquation entre les actions proposées et les orientations spécifiques attendues par les copropriétaires en matière de travaux, de confort et d'usage,
- **valider** les hypothèses prises (notamment en termes de vieillissement des organes techniques ou de l'évolution du prix de l'énergie),
- **définir** les éventuels ajustements en vue de la préparation de l'Assemblée Générale des Copropriétaires.

## 6.7 PLUS PARTICULIÈREMENT ET PAR THÉMATIQUE

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, il s'agit de précisions sur certains postes spécifiques.

Il est possible de supprimer / modifier / ajouter des points selon les besoins du bâti.

### → Façades

Il sera réalisé un état des lieux de la structure apparente du bâtiment pour en dresser un descriptif (murs porteurs, structure poteaux-poutres...) et un état de santé afin d'en apprécier les travaux de préservation à envisager et les possibilités d'adaptation des espaces (plan libre ou non).

### → Réseaux-fluides

Compte-tenu de l'âge du bâtiment, l'état des canalisations (verticales et horizontales) de chauffage et d'adduction en eau seront étudiées.

### → Structures électriques

Il sera réalisé un état des lieux des structures électriques de raccordement au réseau public de distribution dans le contexte de la fin des tarifs régulés et des spécificités borne-postes des raccordements actuels ;

### → Performance acoustique

Cette dimension est incontournable pour accroître le confort des occupants compte-tenu de la diffusion des bruits aériens comme solidiens à travers l'immeuble. Il est nécessaire d'intégrer le fait que des travaux d'isolation thermique et acoustique sur l'enveloppe du bâtiment peut se traduire par une augmentation de la perception des bruits internes aux bâtiments, et notamment aux transmissions entre les appartements. Il est également demandé d'évaluer l'existence de solutions permettant de réduire les nuisances sonores depuis les couloirs vers les appartements.

### → Performance énergétique

Cette dimension sera nécessairement abordée dans sa globalité et confrontée à l'ensemble des problématiques identifiées sur le bâtiment.

Les méthodes de calcul et les outils utilisés devront :

- **être explicites** : les références de la méthode, les détails des étapes et les hypothèses de calcul seront impérativement donnés,
- **être cohérentes et adaptées** : Il est illusoire de traiter tel ou tel point avec force détail, et d'utiliser des éléments forfaitisés par ailleurs,
- **utiliser des grandeurs physiques** : coefficients et ratios peuvent constituer des points de repère utiles mais ne peuvent remplacer mesures et calculs,
- **offrir la rigueur et la souplesse nécessaire** pour permettre d'effectuer une comparaison des consommations dites réelles (celles facturées ou mesurées), avec les consommations calculées et pour la simulation des combinaisons d'améliorations possibles,
- **être automatisés** : le traitement informatique des données recueillies est plus fiable, plus rapide et plus souple.

Les méthodes de calcul de l'étiquette énergétique ainsi que des gains énergétiques prévus devront toutefois pouvoir être utilisées pour vérifier la conformité des programmes de travaux aux exigences réglementaires et/ou niveaux de labels. Seront donc prévus :

- **un calcul de l'étiquette énergétique actuelle et projetée après travaux avec la méthode 3CL** pour établir le positionnement du bâtiment du niveau des obligations réglementaires (DPE collectif),
- **un calcul des gains énergétiques projetés une méthode intégrant la réalité de l'usage du bâtiment** afin que la copropriété puisse se projeter sur un programme de travaux adapté à son contexte d'occupation notamment. Le prestataire précisera la méthode de calcul utilisée.

#### → **Valorisation patrimoniale de l'immeuble**

Le prestataire devra être force de proposition pour préconiser des travaux permettant la valorisation patrimoniale de l'immeuble, sa modernisation, pour maintenir sa valeur, son attractivité. Cette réflexion de valorisation architecturale et de rajeunissement de la copropriété portera tant sur les parties communes extérieures que sur les parties communes intérieures (couloirs, entrée...). Il peut par exemple s'agir de propositions relevant du home staging pour les couloirs.

#### → **Autres points spécifiques selon les besoins du bâtiment**

Précision des points d'attention

### **6.8 LA PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS DE TRAVAUX EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Un support de présentation sera préparé pour la présentation des scénarios issus de l'audit global lors de l'Assemblée Générale (AG). Il est attendu que le prestataire soit présent lors de cette AG afin de répondre aux questions des copropriétaires.

Pour répondre à des contraintes de calendrier ou d'organisation, cette AG peut être remplacée par une réunion d'information à destination de l'ensemble des copropriétaires.

## **7. COMPÉTENCES ATTENDUES**

La conduite de cet Audit Global Partagé devra mobiliser les compétences suivantes à la fois transversales et coordonnées dans une approche intégratrice et non cloisonnée :

- Architecture
- Thermique du bâtiment
- Équipements techniques (installations, maintenances), fluides
- Économie de la construction
- Autres compétences le cas échéant (par exemple BE structure si étude faisabilité d'une surélévation / BE électrique si problématique spécifique relevée / BE acoustique s'il s'agit d'un réel enjeu sur la copropriété...)



## 8. DÉROULEMENT GÉNÉRAL DE LA CONSULTATION

### 8.1 CONTENU DE LA RÉPONSE

Les réponses à la consultation devront obligatoirement comprendre les documents suivants pour justifier des compétences :

- **Une note méthodologique** explicitant la méthode de travail envisagée et les éventuelles propositions complémentaires pour atteindre les objectifs et mener à bien l'Audit Global Partagé.
- **Une décomposition du prix globale et forfaitaire** précisant le temps affecté pour chaque étape du projet.
- **Le planning prévisionnel** de la mission.
- Un choix de **références** en lien avec la présente consultation.
- Les **CV** de toutes les personnes qui interviendront pour mener l'Audit Global Partagé.
- Les **attestations d'assurance** pour les prestations demandées.
- Un **exemple** de livrable.

### 8.2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Les offres seront analysées et pondérées autour des critères suivants :

#### **Critère n°1 : Structure – Groupement (20%), décomposé en :**

- Approche générale (motivation, convictions)
- Equipe (Organisation, CV et compétences)

#### **Critère n°2 : Note méthodologique (30%), décomposé en :**

- Compréhension des enjeux globaux et enjeux spécifiques à la copropriété
- Travail partenarial et collaboratif

#### **Critère n°3 : Références (10%)**

#### **Critère n°4 : Coût de l'Audit Global Partagé (30%), décomposé en :**

- Montant (€ TTC)
- Adéquation aux contenus proposés

#### **Critère n°5 : Planning prévisionnel, délais d'exécution (10%)**

### 8.3 REMISE ET TRAITEMENT DES OFFRES

Les offres seront remises par voie électronique à l'adresse suivante : adresse mail de remise des offres (rôle du destinataire : AMO, syndic...) avec en copie mail du syndic (rôle du destinataire en copie) **avant le date max dépôt des offres**. L'ensemble des offres sera analysé par la commission réhabilitation accompagnée par le syndic et l'AMO avec pour but d'établir un rapport d'analyse à destination de l'ensemble des copropriétaires dans la perspective de la prise de décision en assemblée générale (AG). Une audition des candidats lors de l'AG pourra être demandée en cas de besoin.

## 9. PLANNING DE RÉALISATION

La notification du marché ne pourra intervenir qu'une fois écoulés les deux mois du délai de contestation à la suite de l'AG du **date de l'AG votant l'audit. La réunion de lancement** sur place sera programmée maximum **deux semaines après la notification pour débiter la prestation**. L'ensemble de la prestation est à réaliser avant délai de réalisation estimé.

**#ActivateurDeTourismes**

